

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 8 janvier 2023

Natalia Lis  
Secrétaire adjointe  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec)  
H2Z 1W7

**Objet : R-4213-2022 Phase 3 Énergir – Demande d’approbation du plan d’approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d’Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2023 / DÉPÔT DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU ROÉÉ N/D : 1001-151-3**

---

Chère Mme Lis,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose sa demande de remboursement de frais relativement à la phase 3 du dossier mentionné en rubrique.

Le ROÉÉ fait valoir que par l’entremise de sa demande de renseignements no.4 détaillée, de sa preuve, ses témoignages en audience et son argumentation, sa participation aura été utile aux délibérations de la Régie dans le cadre du présent dossier sur différents aspects. Notamment, par ses procureurs, le ROÉÉ a présenté à la Régie une analyse détaillée du cadre réglementaire applicable, ce qui comprend l’interprétation de l’art 77 LRÉ. Le ROÉÉ aura également fourni une analyse des impacts de la proposition d’Énergir au plan environnemental et relativement aux nouveaux règlements municipaux bannissant le gaz.

Le ROÉÉ ajoute que ces frais sont raisonnables et nécessaires et indique que les frais liés aux heures qui se rapportent au témoignage de M. Detuncq ne seront pas réclamés.

Pour l’ensemble de ces raisons, le ROÉÉ demande respectueusement à la Régie d’accueillir sa demande de frais.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Mme Lis, nos salutations les meilleures.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**



par : Me Eugénie Veilleux, avocate

EV/bz

p.j. Demande de remboursement de frais du ROÉÉ, Affidavit

c.c. (courriel seulement)

M<sup>e</sup> Marie Lemay-Lachance, Énergir

Dossiers réglementaires Énergir

Jean-Pierre Finet, analyste du ROÉÉ

Simon Paré-Poupart, Coordination ROÉÉ